

Neuchâtel, le 6 avril 2021

La Ville de Neuchâtel récompensée par la Suva pour une réinsertion exemplaire

Accidenté mais désireux de poursuivre son travail jusqu'à la retraite, un collaborateur de la Ville a pu retrouver une activité professionnelle grâce à un partenariat réussi entre l'employeur, la Suva et l'office de l'Assurance invalidité. Une réinsertion exemplaire, a jugé la Suva, qui a remis à la Ville un certificat saluant cette démarche.

La Ville de Neuchâtel s'est engagée avec succès en faveur de la réinsertion professionnelle dans le cadre de l'initiative « Incitations pour réinsertions en entreprise ». Elle vient de recevoir de la Suva un certificat récompensant un partenariat réussi visant à permettre à un collaborateur accidenté de poursuivre une activité professionnelle.

Victime d'un accident professionnel à quelques années de la retraite, ce collaborateur ne pouvait plus faire les mouvements trop exigeants liés à son activité, à la Voirie de la Ville. Il tenait à reprendre son travail, mais ce n'était malheureusement plus possible. « Tout le monde s'est mis autour de la table pour trouver une solution », se réjouit Didier Boillat, conseiller communal en charge des Ressources humaines de la Ville. L'employeur, mais aussi la Suva et l'office de l'Assurance invalidité ont cherché ensemble une issue positive. Et l'ont trouvée dans un autre département du même service, avec moins de contraintes physiques. Après un stage concluant, le collaborateur y a été confirmé et pourra terminer les quelques années de carrière professionnelle qu'il lui reste à accomplir.

Pour la Suva, qui a salué cette démarche par un certificat et une récompense, il n'est pas si courant que les cas d'accidents trouvent de telles issues. « Mais les employeurs sont de plus en plus conscients que la réinsertion est profitable pour toutes les parties, y compris pour les entreprises, qui peuvent continuer de compter sur l'expérience précieuse des personnes touchées », indique François Schaer, directeur de la Suva de La Chaux-de-Fonds et Delémont. « En cela, nous pouvons saluer la démarche de la Ville de Neuchâtel ».

Avec quelque 1300 collaboratrices et collaborateurs, la Ville de Neuchâtel est l'un des principaux employeurs du canton. A ce titre, elle met en oeuvre une politique des ressources humaines attractive et exemplaire, avec le souci d'accompagner son personnel, tout au long de son parcours professionnel, dans le développement de ses compétences. Elle mène depuis 2018 un programme de santé et de sécurité au travail dans le but d'assurer un cadre de travail sain et sécurisé.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Didier Boillat, conseiller communal en charge des Ressources humaines, 032 717 71 02